

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Nbr membres : 13
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20221116-38161122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022

Affichage : 17/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux le seize du mois de novembre à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, BLANC Emilie, CANET Véronique, GIRAUD Jean, BARDY Benoît, GRANGE Yves, Pierre DUPINAY, Julien LIMONE, Anthony CLUZEL,

Excusées : ROUCHOUSE Muriel, NAVEZ Marie-Louise

Absente : DEGAND Nathalie

Secrétaire de séance : BARDY Benoît

N° 38 161122

OBJET

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « TISSER LA PAIX »

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association « Tisser la Paix », association de type loi 1901 qui œuvre au développement de communautés autochtones en Mongolie et organise des échanges entre la Mongolie, l'Inde et la France, a sollicité la commune dans le but d'obtenir une aide financière.

Elle indique que cette association est connue sur la commune où elle est intervenue il y a 5 ans pour une présentation qualitative et intéressante de la vie d'une bergère sur les hauts plateaux de l'Himalaya à 5600m d'altitude.

Elle propose d'attribuer la somme de 450 € à cette association.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

- * **Accepte** la proposition de Mme le Maire
- * **Attribue** la somme de 450 € à l'Association "Tisser la Paix"
- * **dit** que cette subvention sera réglée sur le Budget 2022

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

